



Demande de reversement de don manuel investi en indivision

Par **christophe29**, le **07/10/2015** à **10:42**

Bonjour

dépacsé de mon ex conjointe depuis 2 ans, je viens d'apprendre qu'elle souhaite récupérer une somme de 20000€ qu'elle a obtenu en 2004 personnellement en don manuel de ses parents et qu'elle a investi dans notre premier achat immobilier en 2009 mais sans en faire mention dans l'acte et sans m'avoir indiqué qu'il s'agissait d'un don. Il s'agissait à l'époque pour moi d'un apport qu'elle effectuait au projet et versé au compte courant pour la signature de l'acte pour notamment combler la différence de revenu entre nous (prêt immobilier consenti pour nos deux noms) et la décision de partager à 50pour cent en indivision ce projet immo.

Le bien a été vendu 2 ans après avec une plus value de 27000€ sur notre compte courant immédiatement réinvesti dans un second projet immobilier toujours en indivision à 50%.

A la dissolution du pacs , nous avons décidé d'un commun accord que je conservais la maison , charge à moi de racheter la soulte . Chose faite en 2014 pour un montant de 16 000€, somme versée en une fois à son profit.

A ce jour , il m'est signifié qu'une procédure va être engagé pour devoir rembourser ce don de 20 000€.

Est ce effectivement réglementaire de devoir reverser cette somme alors même que je ne savais pas l'origine dans le projet immobilier initial et , d'autant plus, que le versement d'une soulte de 16000€ a été effectué lors de la dissolution de notre pacs?

merci d'avance de votre aide qui sera précieuse pour moi.